



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 077-257701748-20221118-DCS2022_48-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 24 JUIN 2022

Date de Convocation

13 juin 2022

Date d’Affichage

1^{er} juillet 2022

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	28
- Votants	31
- Représentés	03
- Absents	29

L’an deux mille vingt-deux, le 24 juin 2022 à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

Mme DUFFAULT, M. MARTI, Mme PLANADE, M.M. VALLEE, THOMERET, SENOBLE, GADOT, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, JEGO, ALBOUY, FONTAN, MAILLARD, CHOLLET, THOMAS, Mmes ROUSSELET, LATIL.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. CROSNIER, Mme GENTET.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, BOITEUX, Mmes AMABLE, BARTHE, VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

M. DECOURT représenté par M. FONTAN, Mme BRUN représentée par M. MAILLARD, M. LECOSNIER représenté par Mme LATIL.

Absents :

M.M. SIMARD, BOURBIGOT, Mme TEXIER, M.M. ROBERT, PATY, BRUNEAU, Mme HOFACK, M. GALAN, Mme BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, BERNARD, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. RIFFAUD, JOYEUSE, FONTAINE, WOJCIECHOWSKI, MARCHAND, CRETON, Mmes DESANTE, PRAT, M.M. LAVIT, VOLLEREAU Damien, BELLINOT, GALLOIS, MONDO, CLOOTENS, Mmes HUSSON, SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie ALBOUY, délégué titulaire.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.
Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

M. JEGO : Bonjour à tous.

Le quorum de cette séance est réduit en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, dont la mesure permet de fixer le quorum au tiers des membres présents à compter du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022. Nous pouvons donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 24 juin 2022 ;
- Installation de nouveaux représentants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Désignation de nouveaux représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM ;
- Election d'un nouveau secrétaire du Bureau du SIRMOTOM ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 mars 2022 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Information à l'assemblée délibérante du virement de crédits n°1 au titre de l'exercice 2022 ;

FINANCES

- Approbation du rapport d'activité du SIRMOTOM - Exercice 2021 ;
- Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes ;
- Reprise de provision totale ;

FONCTION PUBLIQUE

- Délibération portant sur la mise en place d'une mutualisation des formations entre la Communauté de communes du pays de Montereau (CCPM) et le SIRMOTOM ;

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Autorisation donnée au Président à procéder à l'achat du rez-de-chaussée et du 2^{ème} étage du bâtiment administratif auprès du SYTRADEM ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 24 JUIN 2022

M. JEGO : Il convient de nommer un(e) Secrétaire de séance.

J'ai reçu la candidature de M. Jean-Marie ALBOUY.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Non.

Ne voyant ni de vote contre ni d'abstention, Jean-Marie ALBOUY est élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

INSTALLATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

M. JEGO : Monsieur Rémi THOMERET de la commune d'Esmans remplace Monsieur Laurent DELALANDRE.

Madame Marie-Laure DESANTE de la commune de Noisy-Rudignon remplace Monsieur Vincent SAINT HILAIRE.

Madame Sabrina LATIL de la commune de Voulx remplace Monsieur Emmanuel DETROYAT.

Monsieur Olivier GADOT de la commune de Laval-en-Brie remplace Monsieur Patrick CHON.

Ils sont désormais installés en qualité de délégués titulaires, avec nos félicitations !

DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DU SIRMOTOM POUR SIEGER AU SYTRADEM

M. JEGO : Le SYTRADEM est un syndicat qui rassemble le SIRMOTOM et le SMETOM du secteur de Provins, dont l'activité est la gestion de l'Unité de Valorisation qui se trouve derrière vous, qui est propriété du SYTRADEM (de ce syndicat chapeau), dans lequel nous siégeons à quote-part en fonction de nos populations avec le SMETOM. Laquelle usine est gérée en Délégation de Service Public par le Groupe VEOLIA à l'intérieur d'une société créée spécifiquement pour cela, appelée SOVALEM. Voilà l'organisation pour ceux qui ne le savent pas.

Nous devons désigner un certain nombre de nouveaux représentants sur ce sujet.

Dans le cadre du contexte sanitaire, je vous propose de procéder à la désignation au scrutin public.

L'assemblée accepte à l'unanimité le scrutin public.

Nous avons deux candidatures.

Mme ZAÏDI : Oui, une pour un délégué titulaire et une autre pour un délégué suppléant.

M. JEGO : C'était un représentant de Voulx qui était délégué. Etes-vous candidate à la succession pour que Voulx reste représentée ?

Mme LATIL : Absolument.

M. JEGO : Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je mets aux voix la candidature de Madame LATIL :

Abstention : 0 voix.

Contre : 0 voix.

Vous êtes élue à l'unanimité.

Qui veut être suppléant ? Monsieur GADOT.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Je mets aux voix la candidature de Monsieur GADOT :

Abstention : 0 voix.

Contre : 0 voix.

Vous êtes élu à l'unanimité.

Ils sont élus tous les deux avec nos félicitations.

ELECTION D'UN NOUVEAU SECRETAIRE DU BUREAU DU SIRMOTOM

M. JEGO : Nous avons la nécessité de remplacer Monsieur Emmanuel DETROYAT, qui était Secrétaire au Bureau du SIRMOTOM et qui représentait la commune de Voulx. Souhaitez-vous le remplacer aussi au Bureau comme Secrétaire ?

Mme LATIL : Oui.

M. JEGO : Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous rappelle que conformément :

- Aux articles L5211-2 et L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Syndical procèdent à l'élection du secrétaire du Bureau du SIRMOTOM, à bulletin secret ;
- A l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule à bulletins secret et à la majorité absolue. Si, au cours des deux premiers tours aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il y aura un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats Suivants :

Élection du secrétaire du Bureau du SIRMOTOM :

Candidat : **Madame Sabrina LATIL**

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 60
- Nombre de présent : 28
- Nombre de votants : 31
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Madame Sabrina LATIL : 31 voix

Avez-vous des réserves éventuelles ? Aucune réclamation n'étant formulée, **Madame Sabrina LATIL** avec **31 voix**, ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, je vous proclame « élue » secrétaire du Bureau du SIRMOTOM, et vous installe dans vos fonctions.

La commune de Voulx conserve son siège. Félicitations et bienvenue au Bureau.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2022

M. JEGO : Je remercie notre formidable sténotypiste de son travail !

Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Non.

Je mets aux voix :

Abstention : 0 voix.

Contre : 0 voix.

Il est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. JEGO : J'ai à vous informer d'un certain nombre de décisions qui ont été prises sur le service SOS Encombrants et sur un contrat d'abonnement pour un service de dératisation.

Je profite de cette délibération d'information pour vous dire un mot de SOS Encombrants.

Nous avons monté ce dispositif depuis le début de l'année à titre expérimental dans un certain nombre de communes puisque l'année prochaine nous serons obligés de supprimer la collecte des encombrants ou des "monstres", pour être respectueux de la législation, puisqu'aujourd'hui ce que l'on collecte encore dans les communes qui ne sont pas concernées par cette expérimentation part ensuite dans des conditions qui ne sont pas très respectueuses de l'environnement, c'est-à-dire en enfouissement.

Nous avons monté ce système SOS Encombrants, qui pour l'instant semble donner satisfaction. En tout cas, nous n'avons que des bons retours. L'entreprise qui fait la collecte des encombrants n'a que des bons retours des usagers, dont beaucoup sont des personnes âgées.

L'année prochaine, l'idée est d'étendre ce dispositif à la totalité du Syndicat. Pour les "monstres" les habitants auront trois solutions :

- La première est d'aller à la déchetterie, qui est gratuite. Aux heures d'ouverture de la déchetterie, ils peuvent déposer leurs "monstres". D'ailleurs, nous avons une augmentation de 30 % de passage dans nos déchetteries. C'est peut-être lié à cela sur les communes expérimentales.
- La deuxième solution est de faire appel à SOS Encombrants du SIRMOTOM. Pour une participation aux frais de 20 €, on vient chercher leurs encombrants soit chez eux s'ils sont présents, soit sur leur trottoir s'ils travaillent et qu'ils ont déposé leurs encombrants sur le trottoir.

C'est le système mis en place, qui semble donner satisfaction, notamment chez les personnes âgées. On peut comprendre que la petite grand-mère qui a beaucoup de choses à jeter ne peut pas les sortir sur le trottoir et qu'il faut venir les chercher chez elle.

- L'année prochaine, sur l'ensemble des communes, si vous en êtes d'accord, et nous voterons cela à l'automne, un troisième service viendra s'ajouter : le "BlaBlaCar des encombrants". Nous venons de signer avec une *start-up* qui a mis en place -et cela existe déjà dans un ou deux Syndicats en France- un dispositif permettant à une personne d'envoyer la photo d'un objet à enlever. Si une autre personne a prévu d'aller à la déchetterie trois jours après, elle peut venir prendre l'objet pour le déposer à la déchetterie en échange de 5 ou 10 €. Les personnes se débrouillent entre elles et se mettent d'accord, à l'instar de BlaBlaCar. Il s'agit de rationaliser le système.

On m'a soulevé le problème de ceux qui profitent d'aller récupérer des objets chez leurs voisins pour gagner 5 ou 10 €. Tant mieux ! On ne va pas se plaindre : cela nous coûtera moins cher en taxes et en enlèvement.

A l'automne, je vous proposerai de mettre en place pour 2023 ce service pour l'ensemble des communes du Syndicat. Ce dispositif a plusieurs objectifs. Il permet de diminuer les coûts. Je rappelle que le service SOS Encombrants représente aujourd'hui 300 000 € par an.

Il s'agit également de faciliter la vie des habitants car SOS Encombrants ne passe qu'une fois par trimestre. S'il faut attendre avec les objets encombrants chez soi, cela ne va pas. Il rend également service aux personnes âgées qui ne peuvent pas sortir leurs objets encombrants sur le trottoir. Enfin, ce dispositif permet de respecter la réglementation. C'est l'objectif le plus important.

M. BOITEUX : Allez-vous subventionner ce BlaBlaCar ?

M. JEGO : Non.

M. BOITEUX : Certains organismes subventionnent pour éviter que cinq voitures passent pour retirer un petit déchet.

M. JEGO : Nous allons regarder comment cela fonctionne avant de mettre en place le système. Après, derrière il faut le gérer. Dans un premier temps, on a vu avec la *start-up*, là où ils l'ont mis en place il n'y a pas de subventions. Cela fonctionne comme cela. Je pense qu'il faut une année de recul pour regarder et éventuellement faciliter les choses. C'est bien. C'est citoyen et collaboratif. Nous offrons ainsi une palette très large.

Souvent le système des "monstres" c'est comme ça et pas autrement. C'est une fois par trimestre et puis les habitants doivent se débrouiller. Aujourd'hui, la société aspire à des systèmes plus adaptés et plus personnalisés sur ce sujet.

En même temps, cela nous permet d'éviter des collectes systématiques qui nous coûtent très cher. Avoir un système plus souple est intéressant. Pour l'instant, nous allons prendre le temps de regarder comment cela fonctionne.

Voilà les informations que je voulais vous donner à l'occasion de cette délibération.

Y a-t-il des remarques sur ces décisions ? Aucune.
Je mets aux voix.
Qui s'abstient ? 0 voix.
Qui est contre ? 0 voix.
La délibération est approuvée à l'unanimité.

INFORMATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU VIREMENT DE CREDITS N°1 AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

M. JEGO : Il y a des informations à vous donner sur des virements de crédits. Nous avons fait des virements de crédits de ligne à ligne. A noter l'équilibre : 18 000 € en plus d'un côté et 18 000 € en moins de l'autre. C'est habituel à ce moment de l'année pour que nos budgets soient les plus équilibrés possible.

Y a-t-il des remarques sur ces virements ? Aucune.
Je mets aux voix.
Qui s'abstient ? 0 voix.
Qui est contre ? 0 voix.
La délibération est approuvée à l'unanimité.

FINANCES

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIRMOTOM - EXERCICE 2021

M. JEGO : Vincent va vous lire le rapport de 180 pages d'activité du SIRMOTOM !

M. CHIANESE : Bonjour. Concernant le rapport d'activité du SIRMOTOM pour l'exercice 2021, je vais faire une synthèse rapide du document que vous avez reçu.
Pour information, au niveau du tonnage traité, nous avons une quantité de 610 kg par habitant en 2021.

M. JEGO : 610 kg de déchets collectés par habitant ! C'est très intéressant.

M. CHIANESE : Ce qui représente en ordures ménagères : 326 kg, en emballages ménagers : 23 kg, en papiers : 5 kg, en verre : 19 kg, en déchets verts : 40 kg, en gravats : 63 kg et autres déchets divers (canapés, textiles et autres) : 131 kg.

M. JEGO : Ces chiffres sont impressionnants. 20 kg de bouteilles en verre, c'est beaucoup !

M. CHIANESE : Ce qui représente un coût au niveau des recettes pour 2021 de 8 394 240,90 € et au niveau des dépenses de 8 898 188,83 €.
Je vous demande d'approuver le rapport d'activité pour l'exercice 2021.

M. JEGO : Avant d'approuver, je félicite les services du SIRMOTOM pour la qualité du rapport, surtout de cette synthèse qui est extrêmement intéressante et pédagogique.
Vous pouvez reprendre ces chiffres dans vos documents communaux. C'est important de montrer les choses. Dans le rapport, c'est bien la preuve que "*le Père Noël est une ordure*" puisqu'il y a 18 tonnes de sapins !

Je me demande si je ne vais pas faire comme le Maire de Bordeaux et aller au combat contre les sapins de Noël.

Mme ZAÏDI : La première année, nous avons commencé avec 7 tonnes et nous sommes à 18 tonnes.

M. JEGO : Cela signifie que les gens ont plus de sens civique, c'est bien, mais cela représente une quantité importante.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Le rapport d'activité du SIRMOTOM pour l'exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.

Nous vous en remercions.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES

M. CHIANESE : Il est donc proposé au Conseil Syndical :

- D'autoriser l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 58,75 € ;
- D'autoriser l'admission en créances éteintes pour un montant de 166,88 € ;
- D'inscrire les crédits nécessaires aux comptes 6541 et 6542 (chapitre 65), pour un montant de 225,63 €, à l'occasion du virement de crédits n° 1 de l'exercice 2022.

Avez-vous des questions ? Non.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie.

REPRISE DE PROVISION TOTALE

M. CHIANESE : Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver la reprise totale de la provision pour un montant de 184,07 € ;
- D'imputer la recette au chapitre 78 sur le compte 7817 "Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants" ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier et à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUALISATION DES FORMATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU (CCPM) ET LE SIRMOTOM

M. VALLEE : La CCPM mène depuis 2014 une réflexion commune avec les Maires sur les besoins de mutualisation.

Il ressort de cette étude et des différentes réunions sur le sujet que des formations non prévues par la FIL du Pays de Montereau et par le CNFPT, s'avèrent opportunes.

En effet, cette mission, qui sera assurée par les services de la CCPM, permettrait de faire des économies en négociant auprès des prestataires pour un nombre de participants plus important.

En conséquence, le service RH de la CCPM se chargerait chaque année :

- De recenser les besoins auprès des collectivités,
- De procéder aux consultations des prestataires,
- De sélectionner les prestataires,
- De procéder aux inscriptions des agents proposés par les différentes collectivités.

M. JEGO : Des remarques ? Aucune.

Je pense que c'est bien et bravo à la CCPM, qui travaille sur ces sujets.

Mme ROUSSELET : Etant Vice-Présidente en charge de la mutualisation à la CCPM, je m'abstiens.

M. JEGO : C'est tout à votre honneur, mais vous auriez pu voter pour vous !

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 1 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée.

C'est adopté avec nos félicitations pour le Vice-Président qui en a la charge ici et pour la Vice-Présidente qui en a la charge à la Communauté de communes.

DOMAINE ET PATRIMOINE

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PROCEDER A L'ACHAT DU REZ-DE-CHAUSSEE ET DU 2^{EME} ETAGE DU BATIMENT ADMINISTRATIF AUPRES DU SYTRADEM

M. JEGO : Le point suivant m'amène à vous proposer de prendre une délibération formelle pour concrétiser notre demande d'achat des locaux que nous occupons : le rez-de-chaussée et le premier étage de ce bâtiment, qui appartiennent au SYTRADEM, et que nous souhaitons acquérir dans la logique des choses puisque ce sont des locaux que nous utilisons uniquement pour le SIRMOTOM. Le SYTRADEM n'a pas d'activité particulière en termes d'administration. Il nous semble logique de les acquérir plutôt que de payer un loyer.

Nous reprenons l'avis des Domaines, qui pour l'étage est de 120 000 € et pour la partie concernée du rez-de-chaussée de 60 000 €, soit un total de 180 000 € hors taxes. Il vaut mieux être propriétaire que locataire.

Des remarques ou des questions ? Aucune.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Avez-vous des affaires et des questions diverses ? Non. La prochaine réunion du Syndicat aura lieu le vendredi 9 septembre (*modifié a posteriori au vendredi 7 octobre*). D'ici là, vous aurez passé, je l'espère, un excellent été et de très bonnes vacances.

Romain va vous dire un mot sur une mutualisation que nous organisons sur la proposition qui est faite des communes qui le souhaitent d'avoir des bennes à déchets verts pour leurs habitants, sur le modèle mis en place depuis de nombreuses années avec beaucoup de succès dans la magnifique commune de Forges.

M. SENOBLE : Depuis une quinzaine d'années, nous avons mis en place des bennes de collecte de déchets verts pour nos administrés. Pour information, il y a deux bennes sur le territoire : une dans le bourg et une dans les hameaux. L'année dernière, nous avons quand même collecté 44 tonnes de déchets verts sur le territoire de la commune, pour les administrés, et pour les services de la commune, qui ramènent aussi tous leurs déchets verts dans cette benne.

Andrée a consulté un certain nombre d'entreprises prestataires de services. Nous avons reçu une proposition très intéressante de l'entreprise VEOLIA car elle est 20 % moins chère que l'entreprise avec laquelle nous travaillons actuellement.

C'est évidemment pris en charge sur le budget de la commune. L'intérêt est d'offrir aux administrés la possibilité de rapporter leurs déchets verts sans aller à la déchetterie. C'est aussi un mixte pour ceux qui souhaitent continuer de broyer leurs déchets et de le faire chez eux pour les conserver.

Yves a proposé pour les communes qui le souhaiteraient que l'on installe éventuellement un panneau d'information auprès de ces bennes pour rappeler aux administrés qu'ils ont la possibilité de faire venir un broyeur auprès des services du SIRMOTOM et de le faire eux-mêmes.

L'intérêt aussi est que les administrés n'ont pas à attendre leur tour à la déchetterie. De même, c'est surtout pour les services communaux qui perdent souvent beaucoup de temps, puisqu'ils sont obligés de prendre la file d'attente comme tout le monde pour déposer leurs déchets verts.

C'est une proposition que l'on vous fait. Nous allons vous écrire dans ce sens en vous proposant les tarifs. Il n'y a pas d'obligation pour les communes. Vous pouvez également réserver ce service uniquement pour vos services communaux et pour le traitement des déchets verts de la commune et dire que vous ne souhaitez pas que les administrés s'en servent.

Pour information, ces bennes sont sans surveillance particulière sur le territoire de la commune. Dans l'ensemble, les gens ont un comportement citoyen. Il peut arriver que de temps en temps on récupère des choses autres que des déchets verts, mais dans l'ensemble, sur un retour d'expérience d'une quinzaine d'années, c'est très satisfaisant. Nous accueillons même des personnes extérieures à la commune. Nous préférons qu'elles mettent leurs déchets dans nos bennes que dans nos chemins.

M. JEGO : Le SIRMOTOM a négocié pour faire baisser les prix. L'expérience de Forges est intéressante. Pour ceux qui le souhaitent, c'est un vrai service +. Là aussi, il n'y a pas un seul modèle pour les habitants, mais de la diversité. Il faut que celui qui veut aller à la déchetterie puisse y aller et que celui qui veut broyer ses déchets verts chez lui puisse bénéficier du service de broyage à domicile. Pour celui qui ne veut pas aller trop loin, il faut qu'il puisse le faire dans son village.

En offrant une palette de choix, on progresse. Si on veut modéliser, la vie des gens n'étant pas la même pour tous, il faut faire simple. Si certaines communes, au-delà des 7 ou 8 qui ont déjà montré leur intérêt, sont intéressées, vous en parlez à Andrée ZAÏDI et nous vous mettrons en relation avec l'entreprise qui assure la pose des bennes et évidemment leur évacuation dans des circuits officiels. Ce n'est pas seulement la benne, c'est aussi le débouché, puisque les déchets verts ne peuvent pas être déposés n'importe où. L'entreprise de service s'occupe de la mise à disposition de la benne et de l'évacuation des déchets quand elle est pleine.

Merci à Forges. C'est une bonne expertise, qui peut s'étendre.

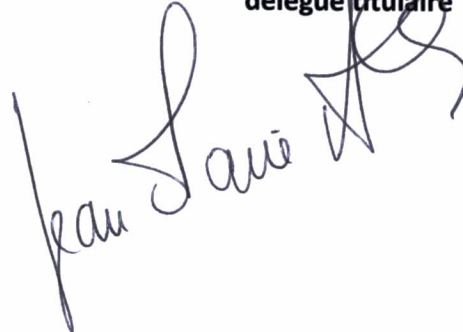
Si vous n'avez pas d'autre question, je vous remercie de votre présence, de la rapidité de ces décisions Je remercie les services de leur travail. Bonne fin de soirée !

La séance est levée à 19 H 27.

**Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO**



**Le Secrétaire de séance
Monsieur Jean-Marie ALBOUY,
délégué titulaire**



Le préfet de la région Île-de-France, préfet de police, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'inspection de la police municipale de la commune de [Nom de la commune] en date du [Date].

Le rapport mentionne que les agents de la police municipale ont constaté que [Description des constatations].

En conséquence, le préfet de police a décidé de [Description de la décision].

Le préfet de police a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'inspection de la police municipale de la commune de [Nom de la commune] en date du [Date].

[Texte central]

[Texte à gauche]

[Texte à droite]

